

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

L'heure approche où le RAYON DE SOLEIL devra commencer son œuvre secourable

Un an bientôt nous sépare du Congrès de Gex qui jeta les premières bases du *Rayon de Soleil*.

Avec cette année expirera aussi la période transitoire de 12 mois, prévue pour donner à l'Œuvre le temps d'amasser une somme suffisante pour parer aux premiers besoins.

Avant d'arriver au terme de cette année, jetons un coup d'œil sur ce que nous avons fait ; examinons ensemble l'état de notre caisse.

Le bilan clos au 30 juin 1924 et publié dans le précédent numéro du Bulletin accusait un avoir net de 22.919 fr. 57, soit en chiffre ronds 23.000 francs.

Depuis, de nouvelles recettes ont porté cet avoir à 27.000 francs environ. En outre, une certaine quantité de poudre noire est en ce moment à l'épuration. Celle-ci n'étant pas terminée nous n'en connaissons pas les résultats, mais une lettre de Van Zutphen m'informe qu'ils paraissent devoir être satisfaisants. Ne voulant rien pronostiquer, tenons-nous en à cette promesse, sans plus, et attendons les résultats pour connaître quelles seront à ce moment nos ressources.

Nous avons tout lieu d'être satisfaits de cette situation. Si on veut bien se rappeler les conditions dans lesquelles cette œuvre a pris naissance, le peu d'enthousiasme qui présida à son enfantement, l'insistance qu'il fallu apporter pour convaincre les camarades, nous aurions grand tort de nous montrer mécontents. Cependant, quelque brillants que soient les résultats obtenus, si grands seront nos besoins qu'en l'occurrence nous n'avons pas le droit de nous montrer modestes.

Ces besoins quels seront-ils ? Ici, un grand point d'interrogation.

Et d'abord, quel est le nombre de nos adhérents en état d'être secourus immédiatement ?

Cela, il appartiendra aux Secrétaires de Syndicat et de Section de nous le faire connaître. Ils recevront d'ailleurs des instructions à cet effet.

Mais ce qu'il faut absolument c'est que le prochain Congrès, pour pouvoir déterminer la forme et le taux des secours, soit en possession de ces renseignements.

On s'imagine que la voie dans laquelle nous nous sommes engagés est toutdroite, toute simple.

On se dit : Nous faisons un recensement de nos malades et nous faisons pour chacun d'eux une demande d'admission à l'établissement qui convient le mieux à son cas.

On croit qu'entre ces divers établissements il n'y a que l'embarras du choix. Nous leur appliquons d'office la loi de concurrence....

Mais, quand on a examiné les choses de plus près, on s'aperçoit qu'en France la lutte contre la tuberculose est à l'état embryonnaire, que les sanatoria trop peu nombreux regorgent, et que des malades ayant fait leur demande, attendent de longs mois leur admission.

Et lorsque, sur les conseils du Ministère de l'Hygiène j'ai voulu me procurer l'unique ouvrage qui contient la documentation nécessaire sur l'outillage antituberculeux français, l'édition était éproulée.

Il ne faudrait pas voir dans les lignes ci-dessus quelque symptôme de découragement. J'ai voulu simplement montrer que souvent, les choses sont plus compliquées qu'elles n'apparaissent et les difficultés auxquelles on se heurte dans l'accomplissement de la tâche journalière.

Sans doute ces difficultés ne sont pas insurmontables, et nous les vaincrons.

Pour être peu nombreux, les sanatoria existent néanmoins, et nous irons chercher ailleurs la documentation que nous n'avons pu trouver à la source.

Ainsi qu'en a décidé le Congrès de Gex, l'Union Nationale tiendra prochainement de nouvelles assises.

La tâche principale de cette assemblée sera de déterminer les conditions dans lesquelles doit fonctionner le *Rayon de Soleil*.

Selon la décision prise, ce Congrès doit se tenir à Nemours. Il en sera ainsi, à moins que nos camarades de Nemours se récusent.

En attendant, nous invitons tous les camarades à redoubler de bonne volonté à l'égard du *Rayon de Soleil*.

Du côté des cotisations, peu de chose à dire. Quelquefois, un peu de retard dans le règlement, ainsi que l'a constaté le dernier contrôle mais, en général, elles rentrent régulièrement.

Profitons de l'occasion pour remercier publiquement et chaleureusement, Messieurs les Patrons et les Coopératives qui, si généreusement, nous ont abandonné les débris de tiges de cuivre, « les bouts de stèles » et autres déchets d'atelier, qui, réunis, ont produit des sommes appréciables. Nous publions ces dons à mesure qu'ils nous sont faits, avec le nom de leur auteur. Cependant, il arrive qu'à St-Claude, le collecteur, dans ses tournées, mélange les quantités remises dans chaque atelier, de sorte qu'il nous est impossible d'en publier le détail. Nous nous en excusons et nous répétons que l'unanimité des patrons collabore de la sorte à la prospérité du *Rayon de Soleil*.

Nous remercions aussi de tout cœur les camarades de la Coopérative *Les Moulins* qui, appliquant les dispositions de leurs statuts ont fait remise à l'organisation ouvrière de l'actif de la Société dont le produit entier ira au *Rayon de Soleil*.

Soulignons en passant ce beau geste qui illustre d'un exemple frappant la forme d'organisation coopérative que Charles Gide a dénommé l'*« Ecole de St-Claude »*.

**

Mais nous voudrions que les camarades apportent plus de bonne volonté, plus de soin encore à la récolte de la « poudre noire ».

C'est là en effet, notre ressource la plus importante — et de beaucoup — et celle qui demande le moins d'efforts, qui ne coûte rien à personne.

Or, on constate encore de nombreuses meules qui sont démunies de cercles.

On constate aussi que trop de camarades, par exemple lorsqu'ils changent de meule, agissent sans précaution et bousculent quelque peu leur cercle auquel adhère la poudre.

D'autres placent leur cercle, mais ne prennent pas la peine de le nettoyer.

Il en coûte pourtant si peu, camarades !

Nous l'avons répété tant de fois que nous désespérons de pouvoir nous faire entendre de tous. Qu'au moins il se trouve dans chaque atelier un ou plusieurs camarades de meilleure volonté que les autres pour effectuer ce travail de nettoyage et de récupération, jusqu'à ce que l'habitude de recueillir la poudre soit entrée dans les mœurs de tous les ouvriers.

E. PONARD.

TRIBUNE PUBLIQUE

Un peu de pudeur et d'honnêteté !

Tout d'abord, je tiens à protester contre la censure d'un article où je commentais le triste événement de la rue Grange aux Belles, du 11 janvier. Aujourd'hui, je crois que des précédents sont créés par Ponard quand il jette l'anathème aux gens du Bloc National, et par Thomas quand il vole aux gémomies tous ceux qui ne pensent pas selon le saint évangile orthodoxe admis par Moscou.

Si notre bulletin doit quitter l'étroit corporatisme où il se traîne depuis si longtemps pour une vie plus active, n'éliminons aucune opinion.

Saint Thomas disait : « Je ne crois que ce que je vois ». Il faut croire que notre camarade parisien, homonyme de ce saint, au ton péremptoire qu'il emploie, doit être bien renseigné sur les événements de Russie. Pour parler ainsi de choses si lointaines, notre camarade doit certainement posséder le russe et avoir pu, en toute liberté, mener avec la plus grande impartialité la plus complète des enquêtes. S'il en était autrement, Thomas ne saurait être pris au sérieux. Il n'y a aucune raison qui peut nous faire accepter ce que nous disent ceux-là et repousser ce que nous disent ceux-ci.

Mais, laissons de côté ces histoires de Russie, et voyons un plus plus près de nous ce qui se passe.

Je m'associe de tout cœur à la campagne contre le fascisme à la suite de l'assassinat de Matteotti. Mais, pourquoi avoir attendu la mort de ce député pour éléver une protestation vraiment digne de ce nom contre ce régime abject ?

Thomas semble dire que seuls « les gens de Moscou » ont protesté contre le fascisme dans cette affaire. C'est un mensonge que je ne m'amuserai pas à relever. Mais, même si cela était vrai, je dirai que leur protestation n'est pas, ne peut pas être sincère. Ce n'est pas d'hier que le fascisme s'est révélé comme un régime inquisitorial. Tous les camarades ont à la mémoire les nombreux meurtres quotidiens commis par les « chemises noires » sur les militants syndicalistes, socialistes, communistes, anarchistes, les incendies des Bourses du Travail, le pillage des Coopératives ; cela n'a pas empêché le gouvernement des Soviets « le seul communiste », de traiter avec Mussolini, de lui envoyer un télégramme de condoléances quand un de ses généraux trouva la mort par une balle vengeresse, les représentants russes aux conférences de gueletonner avec le Duce, le député communiste Bombacchi d'encenser Mussolini en pleine séance de la Chambre.

Puisque vos chefs, que vous vénérez tant, trouvent Mussolini et son régime si bons, que viennent faire vos protestations ?

Je suis d'accord avec Thomas quand il dit qu'avec Mac Donald, Baldwin ou Lloyd George, rien n'est changé pour le prolétariat. Alors, pourquoi donc « le seul gouvernement prolétarien » s'accoquine-t-il avec ces gens-là ? Pourquoi les plénipotentiaires russes assistèrent-ils au lever du roi ? Ce n'était vraiment pas la peine de tuer le « pendeur de toutes les Russies » quand on est capable de tant de bassesse avec les souverains des autres pays.

Pendant les élections, vous mettiez le Bloc National et le Bloc des Gauches sous le même bonnet, moi j'y mettais aussi le Bloc Ouvrier et Paysan. Actuellement vous combattez le gouvernement d'Herriot, alors qu'alors au Kremlin on se réjouit de la reprise prochaine des relations entre la France et la Russie, grâce à l'arrivée au gouvernement français de démocrates. D'ailleurs des pourparlers sont déjà engagés, et bientôt Paris verra arriver les diplomates russes qui traiteront avec Mussolini et Mac Donald et cela sera pour notre camarade Maurice Thomas, l'occasion d'aller acclamer « les seuls vrais révolutionnaires » qu'il verra passer quelque part en compagnie d'Herriot, échangeant maintes congratulations. Et si, dans la chaleur de son enthousiasme, il veut manifester de trop près sa joie de voir de vrais camarades, c'est encore les flics d'Herriot qui lui rappelleront qu'il n'est pas décent

de manifester de trop près sa sympathie aux potentats du jour.

Je suis encore avec Thomas quand il parle des social-traîtres. Mais il ne devrait pas crier trop fort de peur d'être entendu par son Chef français (celui que Poincaré a vu pleurer quand les Français entrèrent à Strasbourg). Tu ignores peut-être que c'est lui qui est allé porter à Mussolini l'argent qui lui permit de fonder son journal pour l'entrée en guerre de l'Italie ? Il n'est donc pas exagéré de dire qu'il a sa part de responsabilité dans la corruption de cet ancien député socialiste. Il lui était pourtant facile de se tenir coi, à ton chef, pendant la guerre. La loi Dalbiez n'avait pas prévu la relève des députés, il eut pu vivre tranquille en se conservant une façade d'anti-guerrier.

Et voilà, ceux que Thomas nous donne en exemple. Ceux qu'il qualifie de « seuls vrais révolutionnaires ». Vraiment, es-tu bien sérieux ?

Quant à la phrase malheureuse déjà soulignée par Ville, je te dirai que, certainement Daudet, Hervé, pensaient la même chose de Monmousseau, Souvarine (ce dernier excommunié depuis), Cachin, etc., quand ils étaient en prison pour le fameux complot ; les journaux communistes les appelaient certainement des dégoûtants : ils avaient raison.

P. DEFOUGÈRES.

La question des vacances payées se pose partout

De plus en plus, il apparaît que la question des vacances annuelles payées, fait l'objet des préoccupations des travailleurs.

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé des résultats acquis à Saint-Claude par nos camarades des Coopératives *Adamas* et *Le Diamant*. Ajoutons aujourd'hui que la Coopérative de consommation *La Fraternelle* et la Coopérative de production *La Pipe*, accordent également, dès cette année, quelques jours de congé payés à leur personnel.

Mais cette revendication ne se limite pas à une industrie, à une localité, ni même à un pays.

C'est ainsi que *Le Réveil Ouvrier* de Meurthe-et-Moselle, nous apprend que dans la chaussure, nombreux déjà sont les ouvriers qui bénéficient de cette mesure.

A Amsterdam, nos camarades diamantaires s'occupent sérieusement de la question. Celle-ci fut soulevée à propos de quelques jours de congé payés accordés par la maison Ed. Van Dam, d'Amsterdam, à son personnel. Ce fait provoqua une polémique dans les colonnes du *Weckblad*, au cours de laquelle plusieurs

adhérents, partisans des vacances payées, proposèrent diverses solutions, entre autres, la formation d'un fonds de vacance alimenté par des versements des patrons et des ouvriers.

Une autre proposition, émanant d'un groupe de débruteurs de la maison Van Weezel, tendant à la prolongation de la journée de travail d'une heure par jour, le produit de ces heures supplémentaires étant versé dans un fonds de vacances, ne fut naturellement pas retenue.

La Permanence de l'A. N. D. B. vient de se prononcer sur la question, et Henri Polak, dans un article-leader, dit notamment :

Pour les diamantaires, des vacances de quinze jours seraient une nécessité, non seulement avec paiement du salaire, mais encore avec une indemnité supplémentaire de deux semaines de salaire, car les frais journaliers du ménage (location, contribution, etc.), doivent être payés aussi bien pendant les vacances, de sorte que le reste ne suffirait pas à un séjour à la campagne.

Faire des économies pour les vacances est chose très difficile, voire impossible, car les salaires ne suffisent même pas à une existence modeste à l'heure actuelle.

Le paiement du salaire, et une indemnité du montant du salaire de deux semaines, ne peut donc être considéré comme une exigence excessive.

Mais, ainsi que je l'ai dit déjà, les ouvriers sont condamnés à conquérir lentement et au compte-gouttes, les choses auxquelles ils ont droit. De sorte que les diamantaires éprouveraient une certaine satisfaction s'ils obtiennent une semaine de vacances avec paiement des salaires.

Après avoir réfuté les solutions proposées, il continue :

Le point de vue de la Permanence était, et reste que l'industrie doit supporter les frais des vacances, autrement dit, les patrons doivent payer le salaire pour la semaine de vacances à leurs ouvriers et compter ces dépenses avec les frais de production qui sont payés par le consommateur.

L'industrie doit et peut supporter les frais, s'il y a de la bonne volonté chez les patrons, car tout se résume à une augmentation de salaires de 2 à 2 1/2 %.

Mettions que le salaire moyen soit de 50 florins : l'augmentation sera d'environ 1 florin par tête et par semaine.

Est-ce si exagéré que cela rende la réforme impossible ?

Si l'on pouvait créer un règlement international, ou même seulement pour Amsterdam et Anvers, ce serait naturellement préférable.

On fera une tentative dans ce sens, mais, même si on devait le faire à Amsterdam seulement, cette augmentation futile du salaire ne pourrait vraiment pas nuire au pouvoir de concurrence de notre industrie.

Henri Polak termine en indiquant que la Permanence de l'A. N. D. B. fera des efforts pour obtenir le résultat désiré.

Espérons que ces efforts seront couronnés de succès et œuvrons de notre côté pour l'obtention de cette réforme salutaire.

E. P.

AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS de tous les Pays.

Parmi les ouvriers, ô syndiqués, vous êtes Ceux qui ne veulent plus, tel un troupeau de bêtes, Etre toujours menés sans pitié, rudement, Par des maîtres avides. Et alors, hardiment, Pour accomplir enfin tout effort qui libère Du joug asservissant, créateur de misère, Vous vous groupez. C'est bien ! — La Solidarité, Qui rend au travailleur toute sa dignité,

A toujours eu en vous ses plus ardents apôtres, Et votre œuvre sera plus féconde que d'autres.

Oh ! oui, criez bien haut vos désirs, vos espoirs, Vos droits, imprescriptibles autant que vos devoirs, Pour chasser de vos vies l'angoissant incertain Qui vous fait redouter, dans chaque lendemain, Le chômage ruineux, la grève nécessaire Pour défendre le pain de l'enfant, de la mère, Vous briserez un jour l'injuste loi d'airain Et vous abolirez le salaire inhumain, Forme à peine adoucie de l'antique esclavage Et de l'indépendance, triste et vain mirage. Puis vous supprimerez la guerre, étant les maîtres : Les soldats sont aussi funestes que les prêtres. Et lorsque vous aurez, par votre seul effort, Transformé le vieux monde et changé votre sort, Vivez toute la vie heureuse, bonne et belle, De libre citoyen de la Cité nouvelle.

Possédez en commun la terre nourricière.

Les champs, les prés, les bois, et l'air et la lumière. Travaillez tous pour tous et partagez la peine, La tâche sera douce et la moisson certaine. Paysan, fais pousser le blé, et ta charrue Par l'ouvrier du fer ainsi te sera dûe ; Maçon, fais la maison abritant la famille, Le tailleur fera le vêtement qui t'habille ; Poète, prends ta lyre et chante les chansons Que l'on écoutera le soir dans les vallons, Et l'on te donnera et la vie et la gloire, Ainsi qu'à l'écrivain qui raconte l'histoire.

Dés richesses créées que chacun ait sa part,

C'est pour tous que rayonne la beauté de l'Art ; C'est pour tous que progresse le commun trésor De la science, bien plus précieux que le vain or. Et la femme, affranchie du travail de l'usine, Restera au foyer, que son absence ruine, Faisant la vie joyeuse aux enfants dont les cœurs, Ainsi que les cervaux, n'en seront que meilleurs..

Et le monde oubliera qu'il fut jadis un temps : Où les humains étaient divisés en deux camps : D'un côté les repus, de l'autre la canaille, La classe qui jouit, la classe qui travaille.

V.-P. LIÈGEROT.

(*Le Réveil Ouvrier*, 16 Août 1924).

Camarade, as-tu installé un cercle de fer autour de ta meule ?

Dans la négative adresse-toi au Secrétaire de ton syndicat qui t'en munira.



AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à tous les camarades que la cotisation au Rayon de Soleil est due par tous les Syndiqués, même s'ils sont malades ou chômeurs

Cette décision du Congrès de Gex est logique et a été prise pour sauvegarder les intérêts des camarades. En effet, la suspension des cotisations durant plusieurs mois, aurait pour effet inévitable d'entraîner également la suspension du droit aux secours.

Il y a donc tout intérêt à acquitter le plus régulièrement possible cette cotisation si minime.

L'inobservation fréquente de cette clause nous oblige à de multiples réclamations.

Pour éviter ces rappels toujours désagréables, nous prions tous les camarades de prendre bonne note de cet avis.

ALLIANCE UNIVERSELLE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES

La Commission instituée par décision de la Conférence d'Anvers de Mai dernier, pour étudier les possibilités d'uniformiser les tarifs dans la mesure du possible, se réunira à Anvers, le 29 août, à 9 heures du matin, au siège de l'A. D. B.

Voici la composition de cette Commission :

Pour la Hollande : Voët ; Pour la Belgique : Van Meerbeeck ; Pour l'Allemagne : Dasbach ; Pour la France : Ponare. Y assisteront également : Henri Polak et Louis Van Berckelaer, président et secrétaire de l'A. U. D.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 30 Juin au 6 Juillet	11.294	327	
Du 7 au 13 Juillet	11.276	295	
Du 14 au 20 —	11.262	325	
AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs	
Du 14 au 20 Juillet	4.903	865	
Du 21 au 27 —	4.835	914	
Du 28 Juillet au 3 Août	4.722	969	
Du 4 au 10 Août	4.432	1.365	

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 15 Août 1924, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 14 Août).
Boort	le carat	10 40 72,95
Débris de cliveurs	—	8 32 58,36
Eclats	—	4 16 29,18
Poudre pure	—	4 16 29,18

Le 14 Août, 100 florins valaient 701 fr. 50.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Pendant les semaines que nous venons de vivre, les changes furent assez stables, chacun se tenant dans l'expectative dans l'attente des résultats de la conférence de Londres.

Cependant depuis quelques jours, et bien que l'accord soit réalisé on constate une certaine effervescence, sans qu'il soit possible pourtant de dégager une tendance bien nette.

Le 20 la livre a dépassé 83 et le florin 722, mais le lendemain ces cours étaient déjà en légère régression.

Sans doute faut-il chercher la cause de ces fluctuations dans le fait que les accords de Londres attendent une ratification des différents Parlements.

Il semble enfin qu'on puisse espérer, par l'amélioration des relations internationales, voir les changes conserver une stabilité relative qui permettra aux affaires de se développer normalement.

**

La période de vacances, les fêtes du 15 août, provoquèrent à la Bourse comme ailleurs une certaine accalmie.

Les cours des valeurs diamantifères suivirent d'assez près les variations du change.

Les cours les plus élevés et les plus bas furent :

Pour De Beers : 1.012 et 965 ;

Pour Jagersfontein : 261 et 242.

**

Comme il était prévu, ce mois d'août fut une période assez calme pour les affaires. Moins cependant qu'on ne le craignait.

Les différents marchés ne manquèrent jamais d'une certaine animation ; Anvers en particulier, se déclare assez satisfait.

On espère que septembre marquera une reprise des affaires et sera le début d'une nouvelle période d'activité pour notre industrie.

**

Beaucoup d'Américains ont acheté au Syndicat de Londres de fines marchandises pour des sommes énormes (plusieurs centaines de mille livres).

Il a été également acheté par un Américain, une pierre de plus de 500 carats.

A propos des bruits qui ont couru au sujet d'un lot important de marchandises russes d'ancienne taille, on déclare qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Une fraction importante de ces marchandises est en effet constituée par des perles et des pierres de couleurs. Ensuite, le lot n'est pas aussi important qu'on l'avait dit et est entre les mains d'un puissant consortium d'Amsterdam, d'Anvers et Paris qui, on peut en être assuré, ne le mettra pas sur le marché en une seule fois et qui ne vendra qu'au prix du marché.

BRUITS & NOUVELLES

Consolidated Diamond South West Afrika. — On mandate de Berlin : Le Courrier de la Bourse apprend de bonne source que les ventes de la Consolidated Diamond South West Afrika pour l'exercice en cours sont très favorables. Il est probable qu'un dividende intéressant sera payé si la demande actuelle en diamants se maintient au même chiffre.

New Jagersfontein. — Le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 mars dernier s'est élevé à 253.090 livres contre 62.659 livres en 1922-1923. Les ventes de diamants ont été de 495.958 livres contre 455.756 l'année précédente.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 239.018 livres et les frais divers à 21.862 livres, de sorte que le solde à reporter à nouveau — compte tenu du report antérieur de 104.065 livres, du revenu du portefeuille et des deux dividendes de 5 sh. 6 par action déjà payés — ressort à 86.472 livres. Les prix réalisés pour les diamants sont inférieurs de 5 % à ceux de 1922-1923. On peut rappeler qu'à l'assemblée du 4 juillet dernier, le président du Conseil d'administration de la Compagnie a formellement promis un dividende final en mars.

D'après les renseignements qui ont été fournis à l'assemblée générale, il a été extrait pendant l'exercice 1.448.638 loads de terre diamantifère contre 317.013 loads en 1922-23, et lavé 1.660.890 loads contre 797.729. La production totale a été de 119.268 carats contre 56.027. Le rendement moyen par 100 loads lavés ressort ainsi à 9 carats 13 contre 9,04. La valeur de la production a été de 502.632 liv. st. au lieu de 183.850 liv. st.

L'extraction s'est poursuivie entre les étages 720 et 900 inclus ; l'étage 720 est maintenant épuisé. Aux cinq étages restant en exploitation, on a fait 19.261 pieds d'avancements. On prépare l'approfondissement des travaux miniers jusqu'à 1.350 pieds. Une quarantième unité a été adjointe à l'atelier de lavage n° 13 ; elle est entièrement en service depuis le 18 mars dernier. Enfin, un nouvel atelier de 16 cuves est en préparation.

Au cours de l'assemblée tenue le 4 août à Kimberley, le président, sir David Harris, s'est étendu longuement sur le changement de la situation des producteurs de diamant au Cap. Avant 1902, les mines De Beers et Jagersfontein (non compris les exploitations d'alluvions) fournissaient approximativement 85 % de la production mondiale et aujourd'hui, leur participation n'excède pas 35 %. C'est le résultat de nouvelles découvertes en Guyane britannique et dans l'Angola et en même temps des développements qui ont été effectués dans l'Afrique du Sud-Ouest et le Congo Belge. Une augmentation de la production des pierres affecterait défavorablement les prix. En fait, la Jagersfontein a reçu, l'année dernière, 5 % en moins par carat qu'en 1922-23.

De Beers. — La demande pour les pierres précieuses a été bonne ces derniers temps, et on s'attend à ce qu'elle s'élargisse cet automne si la situation politique s'y prête.

Les diamants dans le Protectorat Sud Ouest Africain. — La production de diamant, en 1923, a été de 498.675 carats, d'une valeur de 1.656.700 liv. st. contre 297.000 carats d'une valeur de 791.211 liv. st. en 1922. La valeur du carat a passé de 53,17 s. à 66,6 s. Dans son rapport, l'administrateur du Protectorat dit que les perspectives pour 1924 sont très satisfaisantes.

L'indice des prix de gros en France. — L'index des prix de gros en France qui était de 459 en avril, s'est redressé à 468 en mai, à 474 en juin et 491 en juillet.

LA SURVEILLANCE DES LOIS SOCIALES PAR LES SYNDICATS

La Cour de Cassation a rendu un arrêt qui mérite de retenir très sérieusement l'attention des Syndicats : d'abord parce qu'il touche au repos hebdomadaire, qui leur est si légitimement cher, ensuite parce qu'il rappelle opportunément leur droit d'intervention dans le contrôle de son application.

Voici comment l'affaire se présentait devant la Cour suprême :

Une négociante de Saint-Etienne, naguère condamnée en première instance pour avoir contrevenu aux dispositions du Code du Travail relatives au repos hebdomadaire (emploi de deux ouvriers un dimanche, avec récidive), a fait appel devant la Cour de Lyon.

La Cour de Lyon condamna cette négociante à une peine et, en même temps, elle admit l'intervention de l'Union Syndicale des Employés des deux sexes de la Ville de Saint-Etienne, qui obtint 200 francs de dommages-intérêts.

Cet arrêt de la Cour de Cassation s'appuie sur un texte peu connu, sans doute, mais enfin un texte.

Ce texte, c'est l'article 5 de la loi du 12 mars 1920, qui accorde aux Syndicats un droit très général d'intervention, que le dommage soit direct ou non.

Voici la disposition :

Les Syndicats peuvent, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile, relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent.

Avant la loi du 12 mars 1920, la Cour de Cassation reconnaissait aux Syndicats professionnels le droit d'intervenir dans des poursuites criminelles en vue d'assurer la protection de l'intérêt collectif de la profession ; mais elle exigeait une lésion directe : la loi nouvelle a eu pour objet de conférer aux Syndicats un droit d'intervention, même en cas de lésion indirecte.

Par son arrêt, la Cour de cassation rappelle l'existence d'une loi que les Syndicats devraient utiliser plus fréquemment : elle les a transformés en véritables adjoints de l'Inspection du Travail et des Parquets.

Si, à la moindre infraction, le Syndicat compétent intervenait, comme l'a fait l'Union Syndicale de Saint-Etienne, les lois sociales représenteraient pour la classe ouvrière une plus grande valeur pratique.

(Chambre Syndicale de Bordeaux).

Si vous voulez que personne ne désire plus la guerre, commencez par supprimer l'industrie privée des engins de guerre.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)		
Vente de matériel provenant de la Coopérative <i>Les Moulins</i> ..	562	"
Vente de cuivre (donné par Mlle Crenan, Paris).....	4	"
Vente de bouts de stèles : Diverses maisons de St-Claude.	250	"
M ^{on} Asscher, Versailles.....	80	"
Vente de déchets de scies (M ^{on} Asscher, Versailles).....	91 50	
Vente de capsules d'étain, Paris	10 50	
Reliquat d'une souscription faite à Versailles au profit d'un camarade	125	"
Excédent d'écot, Versailles.....	0 35	
Un Arménien des Couronnes ..	2	"
Un pouilleux	0 50	
Excédent d'écot, Léon Ville ..	0 75	
En mémoire de son mari : M ^{me} Veuve Berthod, Nantua.....	25	"
M. Lançon	0 75	
Pourcentage sur cotisations : Marius Saintoyant, St-Claude..	1 40	
Total.....	1.153	75
Listes précédentes.....	20.647	95
Total à ce jour.....	21.801	70

Merci à tous ces généreux donateurs.

NOS DÉBOUCHÉS EN EXTRÊME-ORIENT

AU JAPON

Nous lisons dans De Juvelier l'intéressant article suivant :

Nous avons eu l'occasion de saluer dernièrement la rentrée d'un de nos collègues, retour d'Orient, et nous nous sommes empressés de lui demander ses impressions sur les affaires en général.

— Que pensez-vous du Japon ?

— Ainsi que je vous en avisais en novembre dernier, nos affaires avaient été complètement paralysées après la catastrophe du premier septembre. Plusieurs diamantaires et bijoutiers avaient quitté Tikio, ainsi que Yokohama, se réfugiant à l'intérieur. Ils avaient sauvé une partie de leurs diamants et avaient retrouvé plus tard beaucoup de diamants brûlés. Il est connu qu'ils firent expédier ces derniers à la retaile à Anvers, et le rendement a été heureusement meilleur que ce qu'on pouvait en attendre.

— Les créanciers étrangers ont-ils souffert ?

— Comme je le prévoyais en son temps, les grands diamantaires japonais qui avaient besoin du crédit de l'étranger, s'acquittèrent lentement de leurs dettes, soit par retour de marchandises, soit par des prolongations. Aussi, l'étranger diamantaire a pu faire rentrer toutes ses créances et on pourrait même dire qu'à des rares exceptions près, ces der-

nières ne se firent pas trop longtemps attendre, quoique les clients Japonais eux-mêmes eussent beaucoup perdu.

— La crise commerciale a-t-elle longtemps duré en ce qui concerne les diamants ?

— Si je prétendais en son temps que pendant six mois environ on ne pourrait pas faire de ventes au Japon, je ne m'étais pas trompé de beaucoup, car ce n'est que fin février-mars qu'il y eut des demandes, notamment pour les qualités moyennes. Et en voici les raisons : Par suite de la catastrophe au mois de septembre, les importateurs européens avaient retourné en Europe leur stock, soit donc à leurs maisons d'Anvers ou d'Amsterdam. Ainsi, non seulement le stock de l'offre étrangère avait été considérablement amoindri, mais encore les nouveaux arrivages d'Europe firent complètement défaut, du moins pendant quelques mois. Ceci provoqua donc une sorte de petite effervescence, à la demande insignifiante de février-mars. Et les voyageurs qui y arrivaient par hasard avec des marchandises très limitées, purent vendre plusieurs lots en qualités moyennes; et il nous est connu que la majeure partie des affaires se traita au grand comptant. Donc, stock épousé, absence de plusieurs concurrents, tels sont les facteurs qui ont permis d'imposer à la clientèle de bons prix avec paiement comptant. On y a surtout vendu des mélés jusque quatre grains, qualité moyenne.

— Ces affaires ont-elles été de loi que durée ?

— Non, car un à deux mois plus tard, plusieurs envois arrivèrent simultanément d'Europe, de sorte que l'on ne parvint plus à imposer les mêmes conditions. On ne pouvait plus obtenir de bons bénéfices et d'ailleurs la faible demande de février-mars avait déjà été satisfaite. D'autre part, l'anomalie du change qui vient pour la première fois de se produire au Japon rendait les transactions encore plus difficiles. Les Japonais ne pouvaient se familiariser subitement avec cette brusque baisse du change. Alors qu'en temps normal, le Yen valait Fl. 1.20/1.25, il était descendu rapidement jusqu'à Fl. 1.03 1/2. Pareil revirement était complètement inattendu et les ventes en furent rendues excessivement difficiles.

— Quel fut le sort des sinistrés ?

— Les Compagnies d'Assurances Européennes n'ont rien payé, excepté dans les cas rares où les assurances étaient contractées d'une façon précise contre le tremblement de terre. Tandis que les Compagnies Japonaises, sous l'influence du Gouvernement et par décision générale, se sont décidées à payer à leurs clients dix pour cent des sommes assurées.

— Etes-vous au courant de la nouvelle de Reuter qui annonce une augmenta-

tion douanière au taux de 100 % ad valorem pour les articles de luxe, y compris les diamants ?

— Oui, ma clientèle m'a aussi confirmé cette nouvelle et je crains fort que cette nouvelle mesure du Gouvernement ne rende à l'avenir les affaires très irrégulières. Quand je pense que jusqu'en 1911, on payait pour les diamants 50 % de droits d'entrée, je me rappelle qu'à cette époque, le Ministre des Finances à la Chambre avait insisté avec succès pour que ces droits fussent réduits à 5 % seulement. Et ce n'est que depuis lors que l'importation des diamants au Japon avait pris un développement régulier, encourageant ainsi les Maisons Européennes, notamment les Exportateurs Anversois à y envoyer leurs voyageurs et à y établir une affaire suivie. Mais maintenant que les taxes seront augmentées à 100 %, on ne saurait affirmer avec quelque optimisme que les affaires seront aussi brillantes. Loin de là, je crains fort que nos transactions ne soient fortement arrêtées, et que bien des Maisons Européennes devront finalement se décider à y renoncer, du moins partiellement. J'ai cependant espoir que les autorités Japonaises avec le bon sens qui les caractérise, modifieront ces taux exorbitants, car ce serait tuer le commerce et amoindrir encore le chiffre des taxes à percevoir. Enfin, pour le moment je ne saurais en dire davantage ; il faut attendre les événements.

C'est un crime que d'exploiter le patriotisme pour des œuvres de haine ; c'est un crime que de faire du sabre le Dieu moderne.

ZOLA.

DES VACANCES POUR LES TRAVAILLEURS

DANS LES PAYS ÉTRANGERS

EN ANGLETERRE

Selon les rapports parvenus au Ministère du Travail, il y a plus de cent contrats collectifs contenant des dispositions sur l'octroi des congés payés. Dans la plupart d'entre eux, il est stipulé que le salaire doit être payé pour les jours de fêtes et que chaque ouvrier a droit à un congé annuel avec plein salaire. La durée de ce congé va de trois jours au moins à 12 jours de travail. En général, il presuppose un travail de 6 à 12 mois. Dans quelques cas, il est garanti une indemnité aux ouvriers qui quittent le travail avant d'avoir pu prendre leur congé.

(A suivre).

Ce qu'est la Guerre

Le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande publie la traduction d'un appel signé Hans Siemsen, paru dans le journal du Mouvement de la Jeunesse Allemande. Par cet extrait, on verra que tous les Allemands ne sont pas militaristes.

Aux éducateurs !

Vous qui défendez les guerres, vous éducateurs, vous qui « virilisez » la jeunesse, vous prétendez pourtant que ce n'est pas d'un cœur léger que vous voulez déchaîner une nouvelle guerre ; que c'est bien plutôt avec une lourde appréhension que vous songez au sort cruel auquel vous croyez devoir préparer vos enfants. Mais quoi ! Parlez-vous à nos enfants comme des hommes conscients de leur lourde tâche et de leur lourde responsabilité ? Leur montrez-vous les effets de la guerre ? Les blessures ? Les estropiés ? Les cadavres ? Leur dites-vous : « Volez-ça, c'est la guerre ! C'est là le sort cruel auquel nous voulons et devons vous préparer, quand bien même notre cœur se soulève à cette pensée ».

Leur dites-vous que les souffrances qu'ils devront endurer ne seront rien à côté des crimes qu'ils devront accomplir ? Leur dites-vous que, à la guerre, non seulement ils pourront, mais qu'ils devront devenir des incendiaires, des meuteurs, des brigands, des assassins ? Qu'ils devront allumer des villages entiers, détruire des moissons, empoisonner des fontaines ? Leur dites-vous qu'ils devront arracher les boyaux, transpercer le corps « d'ennemis », de bons vieux pères de famille, de jeunes gens avides de vivre, d'hommes qu'ils n'ont jamais vus, qui ne leur ont jamais fait de mal. Leur dites-vous qu'ils devront tuer des femmes et des enfants, qu'ils devront les affamer, et que, en bons patriotes, ils auront le devoir de se réjouir de ces atrocités ?

Et puis, leur dites-vous ensuite que tout cela ne sera pas seulement leur sort à eux, mais aussi celui de leurs enfants. Leur dites-vous, comme la vérité et votre propre conscience vous l'ordonnent, que, même s'ils sortent victorieux de la guerre prochaine, ils ne pourront cependant se reposer, tranquilles, mais que, bien au contraire, ils devront recommencer immédiatement à se préparer, eux et leurs enfants, pour une autre guerre ?

Leur dites-vous que vous avez la conviction que jamais aucune guerre ne sera la dernière, mais que de chaque guerre naîtront les germes d'une nouvelle guerre, et que jamais ne prendront fin les mutilations, les atrocités, les sacrifices que la jeunesse fait à la mort ? Cette vérité, à laquelle vous croyez pourtant, la dites-vous à vos enfants ? Leur dites-vous que jamais aucune guerre n'a établi

des frontières qui durèrent plus de quelques siècles, et que bien des guerres n'ont modifié les limites d'un Etat que pour cinq ou dix ans ? Leur dites-vous que pour ce petit changement passager, des milliers et des centaines de milliers d'êtres humains, les boyaux déchirés, ont râlé sur les champs de bataille en attendant une mort pleine des plus épouvantables tourments ?

Non ! Rien ! Vous ne leur dites rien de tout ceci !

Vous cachez la vérité. Mais nous, nous voulons la dire. Nous voulons la dire à ceux que vous trompez. Nous voulons la dire aux enfants, mais avant tout aux mères, aux mères qui, séduites par vous, veulent faire de leurs enfants des soldats.

Car il existe encore des mères qui sont fiers que leurs fils deviennent de leur plein gré des soldats. Il y a des femmes qui croient la guerre inévitable et nécessaire, et qui éduquent leur fils en vue de la guerre. C'est à elles avant tout que nous devons dire la vérité. « Tu as un fils, devons-nous leur dire, et tu le laisses devenir soldat ? — Ton fils que tu laisses enrôler sans t'y opposer par tous les moyens, ton fils mourra parce que tu l'as laissé faire. Il tombera sur le champ de d'honneur. Et le champ d'honneur, voici comment il est : Sur un champ de pommes de terre labouré par les grenades, un réseau serré de fils de fer barbelés est tendu. Un homme est accroché dans ces fils. Il a été atteint par une grenade, dont un éclat lui a broyé le pied ; les os sanglants apparaissent hors de la chaussure déchirée. Un autre éclat lui a ouvert le ventre. Un troisième éclat enfin a frappé l'œil, qui, arraché de son orbite, pend sur la joue. Mère, cet homme, c'est ton fils. Malgré ses atroces blessures, il n'est pas mort. Il a essayé de se libérer des fils de fer barbelés qui le paralysent ; il s'est déchiré les mains et n'a fait que de se perdre davantage encore. Maintenant, il n'a plus la force de se mouvoir. Il ne peut plus même chasser les mouches qui se posent sur ses blessures. Il ne s'évanouit même pas. Il ne peut plus crier. Son œil regarde encore d'un regard éteint, et dans sa gorge son râle de moribond brasse du sang.

Voilà ton fils, mère héroïque et fière ! C'est ainsi qu'il gît, heure après heure, au soleil impitoyable, cependant qu'il vit encore : un, deux, trois jours. Voilà ton fils, mère héroïque, voilà ce que tu en as fait, parce que tu n'as pas voulu le retenir lorsqu'il s'est engagé de son plein gré, parce que tu estimes que la guerre est nécessaire et que la mort du soldat est glorieuse. Tu es plus criminelle qu'une infanticide. Toi, mère héroïque et fière, tu es la créature la plus méprisable et la plus à plaindre de toute la terre ! »

“ Il est beau qu'un soldat désobéisse à des ordres criminels. ”
Anatole FRANCE.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Bien qu'un peu calme, la situation est normale sur la place et il n'y a pas de chômage.

— Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro précédent, le personnel de la Coopérative *Adamas* jouit en ce moment de deux semaines de vacances payées.

Le personnel de la Coopérative *Le Diamant* a repris le travail le 19 courant après 3 jours de vacances.

— A signaler la disparition du petit atelier Buffard, rue Voltaire, qui cède la place à un atelier de pipes, et le déplacement du personnel de M. Racle, transporté dans un des ateliers de l'ancienne maison Juhan-Saintoyant et Cie.

— Nous rappelons à tous les membres du Syndicat de St-Claude qu'ils ont droit, gratuitement, aux consultations juridiques de M. Eugène Benoit, avocat-conseil de la Bourse du Travail de St-Claude.

Ces consultations ont lieu une fois par mois, le samedi après-midi, salle de la Bourse du Travail, Maison du Peuple.

L'annonce du jour et de l'heure est faite en temps utile par le journal *Le Jura*.

Pour les adhérents éloignés et pour les cas pressants, les consultations par correspondance sont admises. Pour cela, écrire soit au Secrétaire du Syndicat, soit au Secrétaire de la Bourse du Travail qui fera suivre. Joindre un timbre pour la réponse.

— Rien à signaler dans les différentes sections.

Thoiry. — La situation est calme. Pas de chômage, mais on se plaint généralement de la mauvaise qualité des bruts.

Le Syndicat s'est prononcé en faveur du projet d'Assurances-Accidents, exposé dans le précédent Bulletin.

Gex. — La situation est sans changement. Le Syndicat n'ayant pas tenu de nouvelle réunion, le poste de Secrétaire reste vacant.

La Coopérative a abandonné provisoirement l'atelier qu'elle occupait pour un local plus petit.

Divonne. — N'ayant pas reçu de nouvelles de ce centre depuis quelque temps, nous serions heureux de voir ces camarades donner signe de vie.

Taninges. — Rien de particulier à signaler dans notre petit centre où tout le monde travaille normalement.

Felletin. — Aucun fait spécial à relater dans notre place. Tout le monde est occupé au tarif syndical et travaille normalement.

Lyon. — A Lyon, tous les camarades sont occupés. La maison Gauthier fait de la retaillerie, la maison Arbez du brut plein. A signaler le départ d'un camarade pour une petite localité du département de l'Ain.

Nemours. — Tous les ouvriers de Nemours sont occupés et travaillent normalement.

Paris. — La situation a été calme sur la place en cette période de vacances. La plupart des maisons ont en effet fermé leurs portes, qui pour une semaine, qui pour quinze jours. Un certain nombre d'ouvriers ont d'ailleurs pris des vacances plus longues.

Rien de spécial à relater.

BELGIQUE & HOLLANDE

La situation est bonne en Belgique où le chiffre des chômeurs peut-être considéré comme normal.

Il n'en est pas de même à Amsterdam où le nombre des chômeurs allait croissant depuis quelques semaines. Ce mouvement semble avoir pris fin et aux dernières nouvelles qui nous parviennent, le nombre des chômeurs a été de 1.129 pour la semaine échuee 11 au 17 août, en diminution de 237 sur la semaine précédente.

En Belgique, la semaine de vacances marquera un temps d'arrêt complet pour l'Industrie Diamantaire.

Tentera-t-on d'importer l'Industrie Diamantaire en Afrique Australe ?

On trouve dans le *Weckblad* d'Amsterdam les lignes suivantes sous la signature de Henri Polak :

Parmi les chefs de file des nationalistes qui sont actuellement arrivés au pouvoir en Afrique Australe, se trouve aussi M. Munnick, qui mena une vive agitation, il y a quelque douze ans en faveur du travail du diamant en Afrique du Sud même. Cet homme exerce encore une grande influence. Il serait même devenu ministre, si le parti ouvrier ne s'était enfin décidé à accepter un ou deux porte-feuilles dans le cabinet Herzog.

M. Herzog lui-même, qui a pour devise : *L'Afrique Australe avant tout*, a déclaré entre autres ces jours-ci qu'il tendrait ses efforts vers le développement de l'industrie dans ce pays.

Il n'est donc pas du tout invraisemblable que, tôt ou tard, il y aura de nouvelles tentatives d'introduire directement ou indirectement le travail du diamant sur une échelle importante en Afrique Australe.

Il est difficile de prévoir ce qui se produira alors. La *De Beers* n'y prêtera certes pas la main. Mais on ne doit pas perdre de vue que l'influence de cette Société sur le nouveau gouvernement n'est pas bien grande.

Lorsque les fabriques de Brighton travaillaient encore, elles furent à maintes reprises citées en Afrique du Sud comme un exemple auquel il fallait se conformer. Il y fut présenté maintes fois que si l'on pouvait créer

de toutes pièces en Angleterre une industrie diamantaire, la même chose était possible en Afrique. L'expérience a appris que tout ne marche pas aussi facilement que les optimistes se l'imaginaient, et que l'effondrement se fut produit bien plus tôt, si feu M. Oppenheimer et consorts n'avaient jeté des sommes énormes dans ce gouffre sans fond. Peut-être cet événement ramènera-t-il l'enthousiasme Sud-Africain à un degré plus normal.

Mais il vaudra la peine, en tout cas, de ne pas perdre de vue le cours des événements en Afrique Australe.

H. P.

LA SITUATION IL Y A CINQ MOIS

SECRÉTARIAT DE L'A. U. D.

Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

RAPPORT

du 1^{er} Janvier au 31 Mars 1924

Situation du Commerce et de l'Industrie

Hollande. — Bonne.

Belgique. — Bonne.

New-York. — Calme.

Angleterre. — Mauvaise.

France. — Bonne.

Suisse. — Bonne.

Allemagne. — Assez bonne.

Nombre d'organisés et de non organisés

Hollande. — Pas d'inorganisés.

A. N. D. B. — Adhérents fin Mars :	5.832	
Betsalel	" "	113
Synd. Chr.	" "	51

Belgique. — Quelques centaines de non organisés.

A. D. B. — Adhérents fin Mars : 11.473.

Amérique. — New-York. — Organisés 400. Quelques inorganisés.

Angleterre. — Londres. — Organisés, 28 ; inorganisés, 4.

France. — St-Claude. — Organisés 555 ; non-organisés (pour toute la région du Jura) 180. — 80 dissidents.

Felletin. — Organisés 12 ; non organisés 6.

Nemours. — Organisés 36. Pas d'inorganisé.

Taninges " 18 ; 2 inorganisés.

Thoiry-St-Genis-Pouilly. — Organisés 47 ; non organisés 12.

Gex. — Organisés 18 ; non organisés 11.

Divonne-les-Bains. — Organisés 15 ; Pas d'inorganisé.

Lyon. — Organisés, 20. Pas d'inorganisé.

Paris. — Organisés, 230 ; inorganisés, 3.

Suisse. — Genève. — Organisés 20 ; inorganisés 20 environ.

Bienne. — Organisés 60 ; Pas d'inorganisé.

Allemagne. — Hanau. — Organisés, 565.

Inorganisés, 9.

Oberstein-Idar. — Organisés 230, inorganisés 110.

Erbach-in-Odenwald. — Organisés, 108 ; inorganisés, 5.

Cours du chômage pendant le Trimestre

Hollande. — A. N. D. B. — Janvier (4 semaines) : 1.014, 881, 751, 646. — Février (4 semaines) : 572, 492, 440, 386. — Mars (5 semaines) : 352, 329, 347, 370, 387.

Betsalel. — Janvier (4 semaines) : 41, 32, 28, 25. — Février (4 semaines) : 24, 24, 24, 19. — Mars (5 semaines) : 24, 25, 25, 23, 24.

Syndicat Chrétien. — Janvier (4 semaines) : 20, 20, 20, 20. — Février (4 semaines) : 18, 18, 18, 18. — Mars (5 semaines) : 18, 17, 15, 15, 15.

Belgique. — A. D. B. — Janvier (4 semaines) : 175, 160, 130, 100. — Février (4 semaines) : 120, 100, 85, 100. — Mars (5 semaines) : 75, 120, 120, 185, 490.

Amérique. — New-York. — Plus de 45 % de chômeurs au cours du trimestre.

Angleterre. — Londres. — Janvier (4 semaines) : 15, 12, 9, 9. — Février (4 sem.) : 8, 4, 9, 11. — Mars (5 sem.) : 12, 10, 6, 6, 6.

France. — Pas de chômage en province ; insignifiant à Paris.

Suisse. — Pas de chômage.

Allemagne. — Pas de chômage.

Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant

Hollande. — Pas de changement.

Belgique. — Au 2 février, la « vie chère » est portée de 45 à 65 francs. Au 1^{er} mars, elle est augmentée de 30 francs et s'élève ainsi à 95 francs. Au 24 mars, cette dernière augmentation fut retirée.

New-York. — Pas de changement.

Angleterre. — Pas de changement.

France. — 20 % d'augmentation dans tous les centres de province. A Paris, 10 % de vie chère.

Suisse. — Pas de changement.

Allemagne. — L'augmentation demandée fut partiellement accordée.

Apprentis

France. — Un apprenti à Thoiry. Quelques-uns à Paris.

Allemagne. — La question des apprentis est réglée par une Commission paritaire.

Pas d'apprenti dans les autres pays.

Nombre, genre et organisation des allocations

Hollande. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

Belgique. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

New-York. — Allocations de chômage, de grève et de décès.

Angleterre. — En cas de chômage 16 semaines à 15 shillings et 16 à 10 shillings.

France. — Paris. — Allocations de grève, de chômage, de maladie, Sou du soldat.

St-Claude. — Allocations de grève, de maladie, Sou du soldat.

Allemagne. — Allocations de maladie, de grève, de chômage.

Suisse. — Allocations de maladie, de chômage, de grève, de décès. Assistance judiciaire.

Situation de la législation travailliste et son influence sur l'organisation et ses membres

Pas de changement.

Autres objets d'intérêt International

Pas de changement.

LES ASSURANCES-ACCIDENTS

Nous appelons à nouveau l'attention de tous les camarades sur l'intérêt que présente le projet d'Assurances-Accidents dont nous avons publié l'exposé dans le dernier numéro de ce journal.

Nous avons la conviction que l'Assurance-Accidents, trop délaissée par les travailleurs, répond à une réelle nécessité.

Comme nous le faisions remarquer dans notre précédent article, tout le monde, ou presque, s'assure contre le risque d'incendie, et c'est bien.

Mais les accidents sont beaucoup plus nombreux que les incendies et il y a nécessité de se garantir.

Il n'est besoin que de jeter les yeux autour de vous pour vous en convaincre : chutes provoquant luxation, fracture ou entorse, hernie à la suite d'un effort, mauvaise piqûre, brûlure, etc., etc., c'est tous les jours qu'il nous est donné de constater l'un ou l'autre de ces accidents qui, la plupart du temps, cause une gêne sérieuse à la victime ou à sa famille.

La prime demandée : 15 fr. 50 par trimestre dans le cas où l'on s'assure contre les accidents du travail, 12 fr. 50 dans l'autre cas (primes qu'il conviendra de majorer quelque peu dans la réalité pour couvrir les frais d'administration et de correspondances causés au syndicat) n'est pas de nature à effrayer. Il y a tant d'argent moins bien employé !

Rappelons qu'en cas d'accident, l'indemnité journalière est de 15 francs pendant 300 jours au maximum, qu'en cas de mort accidentelle une indemnité de 10.000 francs est payée aux ayants-droit ; qu'en cas d'invalidité permanente cette indemnité peut s'élever jusqu'à 30.000 francs selon un barème que nous avons publié.

Nous espérons donc que tous les Syndicats voudront que l'*Union Nationale* signe une police collective et que nombreux seront les camarades qui adhéreront à cette Assurance.

Nous reproduisons encore une fois le questionnaire et nous prions les camarades désirant s'assurer de nous le retourner après l'avoir rempli.

DÉTAIL GROS DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants
Acheteur de fil de cuivre

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur
Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

— Réparations de Balances pour Diamantaires —

NOMBREUSES Médailles et Diplômes

OCCASIONS

A VENDRE, dans de bonnes conditions,
un renvoi pour machine à bruter.
S'adresser au b. d. j.

A VENDRE, une machine à bruter
en très bon état. Prix 400 francs.
S'adresser au b. d. j.

A VENDRE, pour cause de double emploi :
Un moteur « Guyot », 7 chevaux, magnéto
« Bosch » ;

Un appareil à gaz (air et gazoline), le
tout en très bon état et à des conditions très
avantageuses.

S'adresser au b. d. j.

MATÉRIEL A VENDRE au bénéfice du RAYON DE SOLEIL

A VENDRE matériel pour diamantaires,
provenant de la Coopérative *Les Moulins*,
comportant :

20 places, à vendre ensemble ou séparément ;

Tenailles et pinces diverses ; lampes à gaz (chaufferettes) ; chevillons ; dops (coquilles) ; lampes à pétrole et matériel divers.

Le tout à des prix très avantageux.

Les sommes produites seront versées intégralement à la caisse du *Rayon de Soleil*.

Pour tous renseignements, s'adresser au
camarade Léon VILLE, Syndicat des Ouvriers
Diamantaires, Maison du Peuple, St-Claude.



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

QUESTIONNAIRE à détacher et à retourner au Secrétaire du Syndicat Diamantaire 12, Rue de la Poyat, SAINT-CLAUDE (Jura)

Nom *Prénoms*

Lieu de Naissance *Date*

Domicile :

Avez-vous une infirmité ? *Laquelle ?*

Faites-vous de la moto ou conduisez-vous une auto ? (Si oui, acceptez-vous la

surprime de 20 fr. par an pour garantir vos risques en motocyclette ou en automobile ?

Quels sont vos ayants-droit en cas de mort ? (degré de parenté)

Leurs noms :

Domiciles :

Êtes-vous assuré contre les accidents du travail par votre patron ?

Avez-vous déjà une assurance individuelle tous risques ? (Si oui, combien

payez-vous par an ? Pour quelles garanties ?

Tenez-vous à résilier ? (Si oui, tenir votre police à la disposition de

M^e BENOIT, ex-Avocat à Lons-le-Saunier, pour indications).

(SIGNATURE).